

## MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE LA CTOI

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI<sup>1</sup>, 16 NOVEMBRE 2018

### OBJECTIF

Informier le Comité Scientifique (CS) de l'état de mise en œuvre et de déclaration à la CTOI du Mécanisme Régional d'Observateurs (MRO) prévu dans la Résolution 11/04 *Sur un mécanisme régional d'observateurs*.

### CONTEXTE

Les données des observateurs des pêcheries sont importantes pour la gestion des pêches car elles fournissent des informations détaillées et de haute qualité sur les activités halieutiques et les captures, qui sont indépendantes des carnets de bord des navires. En 2009, la Commission a adopté la Résolution 09/04 *Sur un mécanisme régional d'observateurs*, qui a été remplacée en 2010 par la Résolution 10/04 et, de nouveau en 2011, par la Résolution 11/04. Le principal objectif du Mécanisme Régional d'observateurs de la CTOI, tel que défini dans cette Résolution, est de « collecter des données de captures et autres données scientifiques sur les pêches vérifiées, sur les thons et les thonidés dans la zone de compétence de la CTOI ».

La Résolution 11/04 prévoit des dispositions pour le développement et la mise en œuvre des mécanismes nationaux d'observateurs dans les CPC de la CTOI à compter de juillet 2010 et couvrant « au moins 5% du nombre d'opérations/calées de chaque type d'engin par les flottes de chaque CPC, ayant lieu dans l'océan Indien, de 24 m de longueur hors-tout et plus ou de moins de 24 m s'ils pêchent hors de leur ZEE, devront être couverts par ce Mécanisme d'observateurs. Pour les navires de moins de 24 m, s'ils pêchent hors de leur ZEE, la couverture mentionnée ci-dessus devra être progressivement atteinte d'ici à janvier 2013. »

Cette Résolution stipule également que « le nombre de débarquements des navires de pêche artisanaux sera également suivi par des échantillonneurs sur le site de débarquement » et que « le niveau indicatif de couverture des navires de pêche artisanaux devrait progressivement augmenter jusqu'à 5% des activités totales des bateaux (c'est à dire du nombre total de marées ou du nombre total de bateaux en activité) ». Il n'existe actuellement pas de directives établies pour la collecte des données des bateaux artisanaux pêchant dans leur ZEE nationale.

Plusieurs programmes nationaux d'observateurs sont désormais en place pour les flottilles industrielles dans tout l'Océan Indien et consistent en la collecte de données scientifiques sur les pêches par les observateurs à bord, selon des exigences de recherche précises spécifiées par chaque organisme de coordination. Les données sont collectées et déclarées au niveau régional au Secrétariat de la CTOI dans le cadre du mandat du MRO et sont résumées dans le présent document.

### MISE A JOUR SUR L'ETAT ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE DECLARATION

#### *Mise en œuvre du mécanisme d'observateurs*

Au 16 novembre 2018, quinze CPC (Australie, Chine (y compris Taïwan, Chine), Comores, UE (France<sup>2</sup>, Portugal, Espagne et RU), Indonésie, Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique, Seychelles, Afrique du sud et Thaïlande) ont soumis une liste d'observateurs et se sont vues attribuer un numéro d'enregistrement d'observateurs de la CTOI. Au total, 375 observateurs sont actuellement enregistrés comme étant en activité.

Au 16 novembre 2018, 1 374 marées au total ont été communiquées au Secrétariat de la CTOI par l'Australie, la Chine (y compris Taïwan, Chine), l'UE (France, Italie, Portugal, Espagne et RU), la France TOM, l'Indonésie, le Japon, le Kenya, la Rép. de Corée, Madagascar, les Maldives, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, l'Afrique du sud, le Sri Lanka et la Tanzanie.

<sup>1</sup> [sarah.martin@fao.org](mailto:sarah.martin@fao.org); [fabio.fiorellato@fao.org](mailto:fabio.fiorellato@fao.org); [lucia.pierre@fao.org](mailto:lucia.pierre@fao.org); [james.geehan@fao.org](mailto:james.geehan@fao.org)

<sup>2</sup> Y compris Mayotte en raison de son statut de région ultrapériphérique française depuis le mois de janvier 2014

L'Appendice A présente un résumé de l'état de mise en œuvre du MRO de la part de toutes les CPC de la CTOI. L'Appendice B et l'Appendice C donnent une estimation du niveau d'effort couvert par les observateurs entre 2011 et 2017 pour les navires industriels opérant à la palangre et à la senne (données actualisées au 16 novembre 2018). La couverture des observateurs scientifiques déclarée pour les flottilles artisanales est actuellement nulle.

### **Déclaration au format électronique**

Il a été recommandé lors du CS20 en 2017 que toutes les données des observateurs soient soumises au format électronique :

(paragraphe 115) « *La Résolution 11/04 Sur un mécanisme régional d'observateurs exige la soumission d'un rapport après chaque marée mais le CS A RECOMMANDÉ que, lors de la prochaine révision de cette résolution, cela soit amendé pour exiger la soumission des données dans un format électronique permettant une extraction automatique des données (y compris les données historiques), avec spécification d'une date limite, afin que les informations de plusieurs marées puissent être fournies.* »

Un nombre croissant de CPC soumet désormais ces données sous forme électronique, dont l'Australie, l'UE, France, l'UE, Espagne, l'UE RU, la Chine (soumission partielle), l'Indonésie, le Japon, le Kenya, les Maldives, le Mozambique et Maurice (soumission partielle) (Appendice A).

### **Conclusions du CS20 en ce qui concerne le MRO**

*Le CS a pris connaissance du document IOTC-2017-SC20-07 qui présente une mise à jour sur la situation de la mise en œuvre et des déclarations au Secrétariat de la CTOI prévues par la Résolution 11/04 Sur un Mécanisme régional d'observateurs (MRO) et la Résolution 16/02 Sur la mise en œuvre d'un projet-pilote en vue de promouvoir le Mécanisme régional d'observateurs (incluses à l'[Appendice XXXIII](#)).*

*Le CS a reconnu le soutien financier de l'UE pour la mise en œuvre de la Résolution 16/04 Sur la mise en œuvre d'un projet-pilote en vue de promouvoir le Mécanisme régional d'observateurs, qui devrait améliorer durablement la collecte et la communication des données des observateurs scientifiques au Secrétariat de la CTOI.*

*Le CS a noté qu'il n'existe pas de normes spécifiques de collecte de données pour les systèmes de surveillance électroniques, en termes de niveaux de couverture minimum et a rappelé que la Commission a spécifiquement demandé l'élaboration de normes minimales pour les EMS dans la Résolution 16/04, ainsi que la nécessité que cela fasse partie du projet-pilote.*

*Le CS A RECOMMANDÉ que les normes des EMS présentées pour les pêcheries de senne (IOTC-2016-SC19-15) soient adoptées et A DEMANDÉ que des projets de normes soient également proposés pour les flottes palangrières par les CPC actuellement en train de tester et de mettre en œuvre des EMS sur ces navires, et qu'une proposition de norme soit également développée pour les flottes de filet maillant dans le cadre du projet-pilote du MRO.*

*Constatant la mise en place d'un comité directeur pour le projet-pilote du MRO et le peu de candidatures reçues à ce jour (une CPC et une ONG), le CS a encouragé les parties intéressées à soumettre leurs candidatures au Secrétariat de la CTOI dès que possible.*

*Le SC A RECOMMANDÉ qu'un échange de données soit mis en œuvre entre les logiciels/formats existants utilisés par les CPC (ObServe) et la base de données des observateurs régionaux de la CTOI pour faciliter le transfert des données historiques des observateurs vers la base de données de la CTOI, pour diffusion et analyses.*

*Le CS a noté que les systèmes de surveillance électronique (EMS) sont destinés à compléter les programmes d'observateurs humains et à collecter d'autres informations utiles, et a encouragé à ce que des systèmes EMS différents –mais mutuellement compatibles– soient conformes aux normes harmonisées en termes d'installation, de collecte de données et de rapports et A DEMANDÉ que les flottilles de senneurs ou les CPC souhaitant mettre en œuvre volontairement un EMS suivent les directives décrites dans les documents IOTC-2017-WPDCS13-26 et IOTC-2016SC19-15.*

*Le CS a noté que la faisabilité et la gamme de données collectées des systèmes de surveillance électronique varient selon le type d'engin de pêche et A DEMANDÉ que le Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec les CPC, élabore des normes pour la collecte et la déclaration des données pour les différents types d'engins.*

*La Résolution 11/04 Sur un mécanisme régional d'observateurs exige la soumission d'un rapport après chaque marée mais le CS A RECOMMANDÉ que, lors de la prochaine révision de cette résolution, cela soit amendé pour exiger la*

*soumission des données dans un format électronique permettant un extraction automatique des données (y compris les données historiques), avec spécification d'une date limite, afin que les informations de plusieurs marées puissent être fournies.*

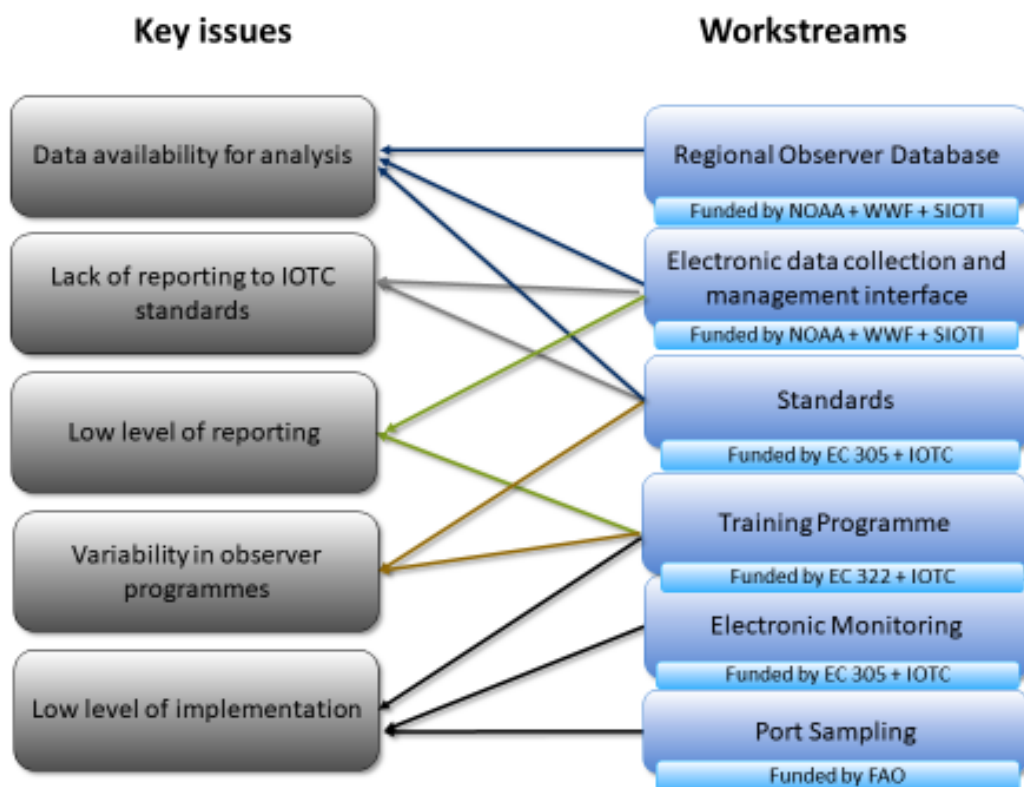
### **Conclusions de la S22 en ce qui concerne le MRO**

*La Commission A CONVENU de renvoyer les propositions IOTC-2018-S22-PropD et PropJ relatives à un mécanisme régional d'observateurs. Les promoteurs de ces propositions se sont efforcés de fusionner ces deux propositions mais ils ont convenu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour atteindre un consensus et ont indiqué qu'une proposition révisée serait soumise à la prochaine session de la Commission.*

### **PROJET PILOTE POUR LE MRO**

#### **Contexte**

Depuis sa création en 2009, la mise en œuvre nationale du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI reste faible dans les CPC de la CTOI. Dans les cas où des programmes d'observateurs ont été mis en place, les informations recueillies à ce titre sont extrêmement variables et diverses en termes de qualité et de type d'informations et la déclaration des données aux normes de la CTOI demeure insuffisante. À la lumière de ces problèmes et dans le cadre d'une initiative visant à surmonter ces difficultés et à trouver des solutions, la CTOI a adopté la Résolution 16/04 *Sur la mise en œuvre d'un projet-pilote en vue de promouvoir le Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI*<sup>3</sup>. Un projet pilote a par la suite été développé<sup>4</sup>. La Figure 1 présente les principales questions identifiées et les flux de travail développés en vue de les résoudre.



**Figure 1.** Principales questions identifiées et flux de travail développés en vue de les résoudre dans le cadre du Projet pilote

<sup>3</sup> <http://www.iotc.org/cmm/resolution-1604-implementation-pilot-project-view-promoting-regional-observer-scheme-iotc>

<sup>4</sup> IOTC-2017-S21-10: <http://www.iotc.org/documents/pilot-project-iotc-regional-observer-scheme-1>

## NORMES

### *Contexte et situation actuelle*

De nombreuses initiatives d'observateurs, suivant différents cursus de formation et méthodes et procédures de collecte de données, ont été lancées dans l'Océan Indien par plusieurs organisations mettant en œuvre les programmes nationaux des CPC, avant et depuis la mise en œuvre de la Résolution 11/04 *Sur un mécanisme régional d'observateurs*. Une grande variété de données de différente qualité est donc collectée et communiquée au Secrétariat de la CTOI, avec de nombreuses incohérences et lacunes, un manque général de standardisation des procédures suivies par les mécanismes nationaux d'observateurs et un manque de conformité aux exigences de la CTOI en matière de données obligatoires.

Les problèmes liés à cette diversité de normes, de programmes et d'absence de coordination ont déjà été identifiés dans certaines zones, telles que l'Océan Indien sud-ouest, et ont donné lieu à un nombre croissant de demandes adressées au Secrétariat de la CTOI à des fins de clarification des normes et d'accréditation ou de reconnaissance formelle de conformité aux normes de la CTOI par les programmes nationaux ou sous-régionaux. Il n'existait, toutefois, aucun mécanisme formel à cet effet ni aucun ensemble de normes concrètes et contrôlables permettant d'évaluer ces programmes.

Des éléments préliminaires ont été adoptés pour le MRO lors de sa mise en place en 2011 : « *des exigences de données minimales ont été adoptées ainsi qu'un modèle de rapport pour les observateurs* » en partant du principe qu'ils « ... seront examinés et révisés, si nécessaire<sup>5</sup> ». Les champs de données ont été étudiés et révisés en 2015 par le GTEPA et le GTCDS et approuvés par le CS en tant que normes de déclaration provisoires<sup>6</sup>. Ces exigences provisoires en matière de collecte et de déclaration des données sont mises en place pour essai et examen depuis plusieurs années et, dans le cadre du Projet pilote de Mécanisme Régional d'observateurs, la Commission a donc convenu d'un flux de travail visant à finaliser ces normes.

Des fonds ont été débloqués par l'UE, Accord de financement GCP/INT/305/EC<sup>7</sup> et un contrat de projet a été élaboré pour qu'un consultant analyse exhaustivement les exigences « provisoires » en matière de collecte et de déclaration de données. Un atelier rassemblant des experts et chargé d'étudier ces normes a été organisé et tenu aux Seychelles du 24 au 28 septembre 2018. Des compétences variées ont été sollicitées à l'appui de cet atelier : des spécialistes des programmes d'observateurs justifiant d'une expérience dans les aspects logistiques du fonctionnement des programmes d'observateurs, des observateurs justifiant d'une vaste expérience à bord, des gestionnaires des données rompus au traitement des données d'observateurs à une échelle fine ainsi que des scientifiques de la CTOI. L'atelier s'est articulé essentiellement en quatre sous-groupes distincts pour chaque type d'engin principal (filet maillant, canne, palangre et senne). Un cinquième groupe a, en outre, été mis en place en vue d'étudier des normes pour le mécanisme global d'observateurs par le biais desquelles les programmes nationaux pourraient obtenir une accréditation ou reconnaissance de la CTOI. Les conclusions de l'atelier sont présentées en détails dans les documents IOTC-2018-WPDCS14-35 (propositions de normes globales pour le MRO et suggestions de révisions aux exigences en matière de déclaration) et IOTC-2018-WPDCS14-INF03 (propositions de révisions aux champs prévus pour la collecte des données). Tous les amendements proposés ont été étayés par des documents justificatifs et leur bien-fondé, à titre de référence.

### *Programmes et calendrier*

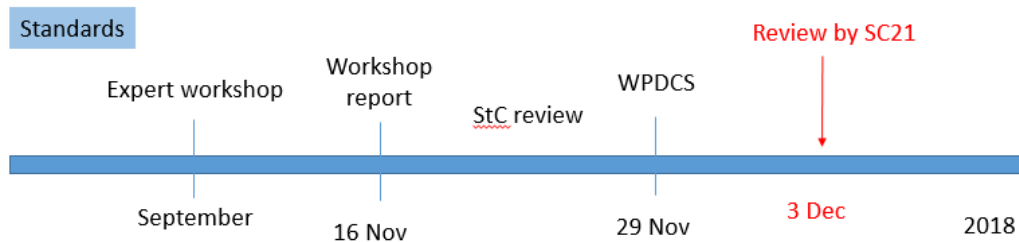
Le rapport final de l'atelier d'examen par les experts sera présenté au GTCDS en novembre 2018 pour examen et les recommandations issues du Groupe de travail seront soumises au CS21 à des fins d'étude.

---

<sup>5</sup> IOTC-2011-S15-R

<sup>6</sup> « **NOTANT** que l'amélioration de la qualité des soumissions de données est un processus qui évolue et se développe au fil du temps, le CS A **ADOPTÉ** les modèles d'observateurs révisés en tant que modèles de rapports provisoires pour une utilisation immédiate par les CPC qui sont prêts et pour une utilisation préliminaire par les CPC pour lesquelles plus de temps est nécessaire. Le CS A **CONVENU** que le Secrétariat de la CTOI rendra ces modèles disponibles en 2015 et mettra à jour en conséquence les directives du manuel. Suite à la mise en œuvre provisoire, le CS A **CONVENU** que ces modèles seront revus et modifiés, en 2015, selon les besoins ». IOTC-2014-SC17-R

<sup>7</sup> Cette subvention de l'UE finance également plusieurs autres activités à l'appui des travaux du Comité Scientifique de la CTOI.



## INTERFACE ELECTRONIQUE DE COLLECTE ET DE GESTION DES DONNEES

### *Contexte et situation actuelle*

En vue de faciliter la déclaration des données à la CTOI ainsi que la gestion des données au niveau national, une *interface électronique de collecte et de gestion des données* a été développée conjointement avec une *Base de données régionale* pour la compilation des données recueillies par les programmes nationaux d'observateurs. Cet ensemble d'outils a été développé grâce aux fonds provenant de la NOAA en collaboration avec WWF-USA et est intégralement décrite dans le document IOTC-2017-WPDCS13-25 Rev\_1<sup>8</sup>.

L'interface électronique de collecte de données est un outil hors ligne, multiplateforme, et constitue une interface graphique conviviale conçue pour aider les observateurs à renseigner les différents champs de données dépendants des engins (obligatoires et recommandés), tel que spécifié dans le Manuel d'observateurs du MRO, pour chaque marée. Une fois terminé, les données scientifiques collectées pour une marée (ou un ensemble de marées) peuvent être exportées et partagées avec le ou les coordinateurs nationaux basés au sein de l'institut ou des instituts nationaux des pêches de chaque pays de pavillon du navire. L'ensemble d'outils du MRO comporte aussi une Base de données nationale d'observateurs pleinement opérationnelle, spécifiquement destinée aux CPC afin de recueillir et de gérer les données des observateurs scientifiques et de transférer les données indiquées comme « à déclarer obligatoirement » dans la Base de données régionale d'observateurs hébergée par la CTOI.

Ces outils ont été développés d'après les exigences détaillées dans la version actuelle du Manuel du Mécanisme Régional d'Observateurs de la CTOI<sup>9</sup> et couvrent les principales pêcheries visées dans le manuel (palangre, filet maillant, canne et senne  $\geq 24$  m et/ou opérant en haute mer) en ce qui concerne les exigences en matière de collecte et de déclaration de données.

L'*interface électronique de collecte et de gestion des données* a été achevée et testée avec succès et la dernière version est désormais disponible<sup>10</sup>. Elle inclut des mécanismes de communication directe pour récupérer les données sur les navires du *Registre des navires autorisés* de la CTOI et de la liste des observateurs accrédités de la CTOI et est également directement connectée à la principale base de données de la CTOI pour garantir une bonne synchronisation de toutes les données de référence requises.

Des ateliers d'essais et de formation ont été tenus au Sri Lanka et en Indonésie, et ces deux pays ont accepté de mettre à l'essai le logiciel et de soumettre les futures déclarations à l'aide des nouveaux outils de déclaration électronique.

### *Programmes et calendrier*

Faisant suite aux conclusions du Comité scientifique de 2018 en ce qui concerne la finalisation des champs de données du projet, les outils seront actualisés pour refléter les exigences finales convenues en matière de collecte et de déclaration de données. De nouvelles sessions de formation sont également prévues dans d'autres pays (Maurice et Tanzanie). Ces deux pays ont récemment lancé des programmes d'observateurs mais ne disposent pas d'outils de

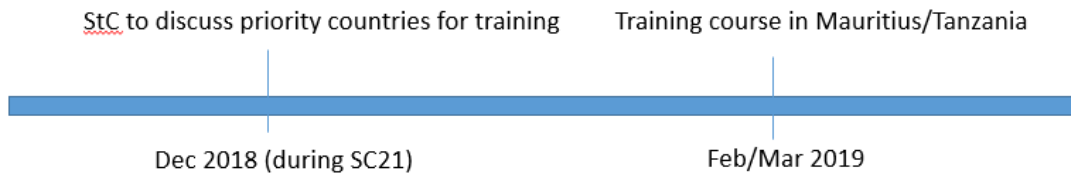
<sup>8</sup> <http://www.iotc.org/documents/data-collection-and-management-tools-support-regional-observer-scheme-pilot-project>

<sup>9</sup> [www.iotc.org/sites/default/files/documents/science/IOTC-2015-ROS\\_11\\_04\\_Observer\\_Manual\\_v1.2.pdf](http://www.iotc.org/sites/default/files/documents/science/IOTC-2015-ROS_11_04_Observer_Manual_v1.2.pdf).

<sup>10</sup> Windows installer: <https://tinyurl.com/yqlaqhzi> - Mac OS X installer (version antérieure) : <https://tinyurl.com/y82w2zo5>

collecte, de gestion et de déclaration bien développés. Des ateliers de formation seront programmés pour début 2019 dès que les champs de données du MRO auront été finalisés et que l'*interface électronique de collecte et de gestion des données* aura été actualisée.

#### E-data collection and management interface



## BASE DE DONNEES REGIONALE D'OBSERVATEURS

### *Contexte et situation actuelle*

L'*interface électronique de collecte et de gestion des données* (voir ci-dessus) sert essentiellement d'outil d'aide à la collecte des données sur le terrain : toutes les informations consignées devraient être soumises au coordinateur national qui inclura les données des observateurs dans la *Base de données nationale d'observateurs* (également fournie en tant qu'application autonome et multiplateforme). Le principal objectif de la *Base de données nationale d'observateurs*, en plus de représenter un dépôt central des données des observateurs nationaux, vise aussi à transférer les informations à la *Base de données régionale d'observateurs*, hébergée par le Secrétariat de la CTOI, laquelle devrait contenir uniquement les données identifiées actuellement comme déclaration obligatoire.

L'outil de *Base de données nationale d'observateurs* a été finalisé et testé, alors que la *Base de données régionale d'observateurs*, bien que finalisée et opérationnelle, est encore en cours d'améliorations pour accroître son intégration avec les autres systèmes de base de données statistiques de la CTOI. Les données historiques remises au Secrétariat de la CTOI sur support papier ou dans des formats électroniques non-standard sont, en outre, actuellement saisies dans la *Base de données régionale*.

La *Base de données régionale d'observateurs* de la CTOI inclut à l'heure actuelle les données des observateurs de nombreuses flottilles et années, couvrant un total de 13 573 calées pour 909 marées, enregistrées entre 2005 et 2017. Les informations traitées se composent de rapports de marées fournis au format ST09 de l'ICCAT (pour les palangriers et les senneurs européens), de rapports de marées du Japon dans un format électronique personnalisé et de divers rapports de marées de senneurs initialement transmis en tant que documents doc/.pdf et saisis dans la *Base de données régionale d'observateurs* avec l'aide d'un consultant financé par SIOTI<sup>11</sup>. Le Tableau 1 présente le détail des données d'observateurs saisies jusqu'à présent dans la *Base de données régionale d'observateurs*.

Bien que 67% des marées aient maintenant été inclus dans la *Base de données régionale d'observateurs*, les autres informations ont été transmises dans des formats pour lesquels l'extraction des données est plus complexe (rapports personnalisés qui ne sont pas dans une langue officielle de la CTOI, manuscrits ou aux formats de lettres) et comporte moins d'informations. Par conséquent, l'extraction de ces données nécessitera de plus en plus de ressources tout en apportant un faible retour en termes de quantité et qualité des informations obtenues.

<sup>11</sup> La *Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative* (SIOTI) a été conjointement lancée par les gouvernements clefs de la région, les principaux agents de transformation de thons et leurs navires de pêche, avec l'aide de WWF. Ce Projet d'amélioration des pêches est un effort associant plusieurs parties prenantes. Il vise à soutenir les améliorations de la gestion des pêcheries thonières de l'Océan Indien pour que les consommateurs puissent être assurés, à l'avenir, d'acheter des thons pêchés à la senne d'une manière durable.

**Tableau 1.** Contenu de la *Base de données régionale* de la CTOI (novembre 2018) et autres soumissions de données

Pavillon	Engin	Marées totales déclarées	Marées totales dans la Base de données régionale de la CTOI	Calées totales dans la Base de données régionale de la CTOI	Format des autres soumissions
AUS	LL	51			Format initial de la CTOI (.pdf & .doc) et format Excel non-standard (y compris données EMS)
CHN	LL	14			Format initial de la CTOI (.doc) et format Excel non-standard
TWN,CHN	LL	102			Format initial de la CTOI (.pdf)
UE,PRT	LL	7			Format initial de la CTOI (.pdf) et format provisoire de la CTOI (Excel)
UE,ESP	PS	42	16	545	Format initial de la CTOI (.pdf, manuscrit)
UE,ESP	LL	5			Format initial de la CTOI (.doc) et format de déclaration non-standard (.doc), ST09
UE,ITA	PS	10			Format de déclaration non-standard (.pdf)
UE,FRA	LL	492	492	2838	N/A
UE,FRA	PS	275	266	5732	N/A
UE,GBR	LL	2			Format provisoire de la CTOI (Excel)
FRAT	PS	23	9	203	Format initial de la CTOI (.pdf)
IDN	LL	11			Format provisoire de la CTOI (Excel)
IDN	PS	1			Format provisoire de la CTOI (Excel)
JPN	LL	70	51	2681	Non-standard (Excel)
KEN	LL	1			Non-standard (Excel)
KOR	LL	13			Format initial de la CTOI (.doc)
KOR	PS	16	6	169	Format initial de la CTOI (.doc)
MDG	LL	32			Formulaires manuscrits SWIOFP et format initial de la CTOI (.doc)
MDG	PS	6			Lettres (.pdf)
MDV	PL	1			Format provisoire de la CTOI (Excel)
MUS	PS	17	17	184	Format initial de la CTOI (.doc) et format Excel non-standard
MOZ	LL	11			Format Excel non-standard
SYC	PS	103	52	1221	Format initial de la CTOI (.pdf)
ZAF	LL	66			Format initial de la CTOI (.doc & .pdf)
LKA	LL	9			Format provisoire de la CTOI (Excel)
LKA	PS	1			Formulaires CTOI

TZA	LL	1			Format initial de la CTOI (.doc)
	<b>TOTAL</b>	<b>1 374</b>	<b>909</b>	<b>13 573</b>	


### ***Programmes et calendrier***

Suite à l'adoption fructueuse des outils électroniques de collecte et de gestion des données, nous prévoyons que la *Base de données régionale d'observateurs* soit renseignée quasiment en temps réel avec les données d'observateurs collectées à l'aide de la nouvelle interface électronique et gérée, au niveau national, par des instances dédiées de la *Base de données nationale d'observateurs* qui permettront, à leur tour, le transfert automatisé des informations requises<sup>12</sup> dans la Base de données régionale d'observateurs, améliorant ainsi le niveau d'application et la capacité technique des États du pavillon participant.

De surcroît, afin d'inclure le plus de données historiques possible et garantir un échange de données exhaustif et harmonieux entre les CPC et la *Base de données régionale d'observateurs*, les outils du MRO sont actuellement complétés par des fonctionnalités permettant d'importer les données des observateurs collectées par le biais de plateformes de collecte de données bien établies, telles que *ObServe* et la base de données de SWIOFP. Ces tâches sont actuellement réalisées avec l'aide d'un consultant externe et devraient être achevées d'ici février 2019.

#### Regional Observer Database

Manual data entry & development of data importers completed



Feb 2019

## **SUIVI ELECTRONIQUE**

### ***Contexte et situation actuelle***

Cette activité vise à améliorer la qualité de la collecte des données et la couverture des pêcheries dans lesquelles il est difficile, dans la pratique, de détacher des observateurs à bord des navires (pour des questions de sécurité, par manque d'espace, logistique, etc.), notamment dans le cas des pêcheries à petite échelle de moins de 24 m LHT opérant en haute mer et qui sont donc tenues d'assurer une couverture par les observateurs en vertu de la Résolution 11/04.

En 2017, le Secrétariat de la CTOI a réalisé des missions sur le terrain au Pakistan, au Sri Lanka et en R.I. d'Iran afin d'évaluer les aspects pratiques et logistiques de la mise en œuvre de systèmes de surveillance électronique (EMS) à bord des petits navires opérant à la palangre et au filet maillant. Le Sri Lanka a finalement été choisi pour l'étude de viabilité et une proposition a été élaborée, en collaboration avec le Département des Pêches et des Ressources Aquatiques (DFAR) du Sri Lanka pour procéder à des essais d'EMS à bord de 6 navires côtiers opérant à la palangre et au filet maillant (de 15 à 24 m LHT). Les fonds ont été confirmés et le Secrétariat de la CTOI a procédé à l'acquisition de l'équipement d'EMS grâce à une subvention européenne (GCP/INT/305/EC). L'étude de viabilité sera officiellement lancée début 2019 et les résultats des données saisies par l'EMS seront analysés par le Sri Lanka avec l'aide du Secrétariat de la CTOI. De plus, une évaluation indépendante (par le fournisseur d'EMS sélectionné pour cette étude) sera aussi effectuée à des fins d'assurance qualité.

<sup>12</sup> Tous les champs de données indiqués comme *déclaration obligatoire* (cf. Manuel du MRO)

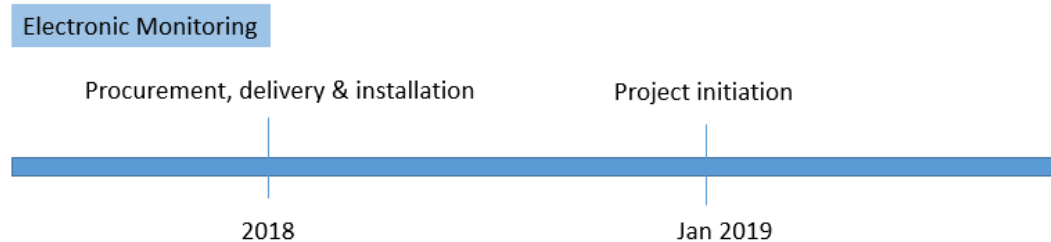


D'autres pays cibles du projet pilote MRO reçoivent également un soutien indirect du Secrétariat de la CTOI en matière de surveillance électronique : notamment le Pakistan qui collabore avec le projet ZADJN<sup>13</sup> de la FAO en ce qui concerne le développement d'un projet d'EMS similaire pour les fileyeurs, avec l'avis et l'orientation de la CTOI. Dans le cas de la R.I. d'Iran, d'autres moyens (couverture humaine à bord et échantillonnage au port) doivent être trouvés pour améliorer la couverture du MRO en raison de contraintes en matière d'importation des équipements et de la préférence de l'IFO.

### ***Programmes et calendrier***

L'équipement d'EMS devrait être livré et installé au cours du dernier trimestre de 2018. Les prochaines étapes du flux de travail incluent :

- i. Mise à l'essai officielle de l'EMS début 2019, y compris le suivi et le traitement des résultats de la saisie des données d'EMS et génération des rapports des observateurs basés sur l'EMS à des fins de soumission au Secrétariat de la CTOI.
- ii. Développement de normes communes pour l'installation de l'équipement d'EMS à bord des petits bateaux (nombre minimum de caméras, positionnement des caméras, capteurs à bord, configuration de l'équipement de timonerie, etc.).
- iii. Développement de champs de données minimum à collecter par l'EMS (analysés pour les flottilles palangrières dans le document IOTC-2018-WPDCS14-20).
- iv. Développement de format de déclaration standardisé pour les données d'EMS à transmettre au Secrétariat de la CTOI.



## **PROGRAMME DE FORMATION**

### ***Contexte et situation actuelle***

Cette composante du projet vise à développer et à mettre en œuvre un programme de formation exhaustif et efficace à l'appui de la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'observateurs de la CTOI. Il conviendra, à cet effet, de résoudre les problèmes majeurs liés à la diversité des programmes d'observateurs en fournissant les informations, les ensembles d'outils et de supports nécessaires pour aider les CPC à mettre en place leurs mécanismes nationaux.

L'objectif spécifique vise à améliorer la capacité (connaissances, compréhension, outils, compétences, systèmes et bonnes pratiques) de chaque observateur et des organismes nationaux à mettre en œuvre le Mécanisme Régional d'Observateurs et à collecter les informations requises par la CTOI. Ces organismes nationaux peuvent se composer de ministères des pêches, d'instituts de recherche ou de toute autre entité désignée en vue d'exécuter le programme national d'observateurs scientifiques, notant que l'objectif n'est pas de surveiller l'application. Ceci sera obtenu par le développement d'un programme de formation des observateurs et la mise en œuvre de cette formation et assistance dans six CPC sélectionnées de la CTOI. Ces CPC ont été provisoirement identifiées (Sri Lanka, Tanzanie, R.I. d'Iran, Indonésie, Maurice et Pakistan). Ces pays ont été identifiés au regard des critères suivants :

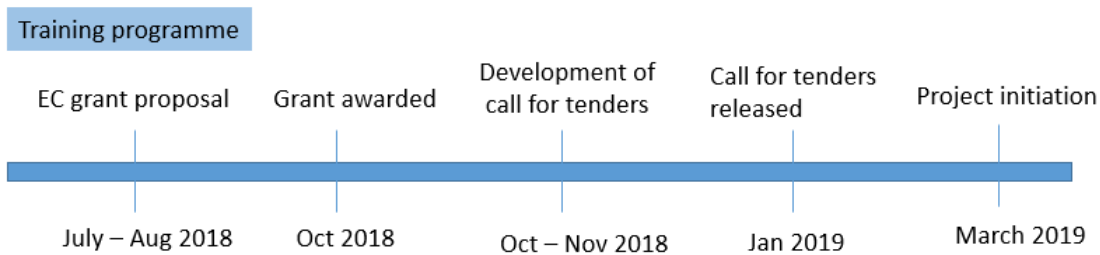
<sup>13</sup> Zones au-delà de la juridiction nationale (<http://www.fao.org/in-action/commonoceans/en/>).

- La contribution aux prises totales d'espèces relevant de la CTOI et de prises accessoires (requins). Collectivement, ces six pays représentent plus de 40% des prises totales des 16 principales espèces sous mandat de la CTOI.
- L'importance des pêcheries de filet maillant dans chaque pays cible.
- La situation actuelle de la mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI (si le pays a été évalué comme en défaut d'application ou partiellement conforme, au titre de la Résolution 11/04 de la CTOI *Sur un Mécanisme régional d'observateurs*).
- Le niveau d'engagement envers la CTOI et le Secrétariat. Les CPC qui sont dans les phases préliminaires de mise en œuvre des mécanismes d'observateurs ou qui ont sollicité une assistance du Secrétariat de la CTOI et qui se sont montrées disposées à soutenir le projet par des contributions en nature ont été jugées prioritaires en vue d'optimiser les impacts du projet.

Le projet apportera un soutien intensif et soutenu à ces pays afin de mettre en place leurs programmes nationaux d'observateurs scientifiques en formant les responsables et formateurs des observateurs, en établissant une base de données dédiée d'observateurs, en renforçant la gestion, le contrôle-qualité et les procédures de déclaration des données, et en apportant un soutien direct à la formation des observateurs. Une assistance de suivi sera aussi apportée pour résoudre toute difficulté ou surmonter tout problème identifié. Le projet s'efforcera de s'assurer que ces programmes se poursuivront au-delà de la durée du projet. Le Secrétaire exécutif de la CTOI s'attache actuellement à s'assurer d'un haut niveau d'engagement au soutien du projet dans chaque pays.

### ***Programmes et calendrier***

Une nouvelle subvention de la CE a été garantie (GCP/INT/322/EC) et un document d'appel d'offres a été élaboré et est à l'étude par le Comité directeur et la FAO. Il sera publié en tant qu'appel d'offres début 2019.



## **ÉCHANTILLONNAGE AU PORT**

### ***Contexte et situation actuelle***

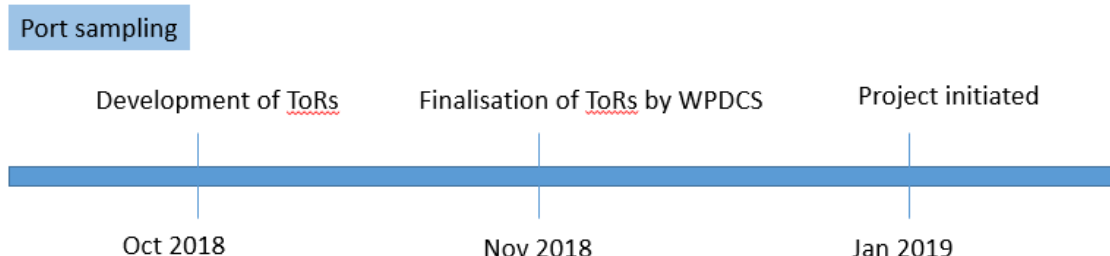
Bien que la Résolution 11/04 comporte des dispositions pour les pêcheries artisanales,

*« Le nombre de débarquements des navires de pêche artisanaux sera également suivi par des échantillonneurs sur le site de débarquement. le niveau indicatif de couverture des navires de pêche artisanaux devrait progressivement augmenter jusqu'à 5% des activités totales des bateaux (c'est-à-dire du nombre total de marées ou du nombre total de bateaux en activité) ».*

il n'existe, jusqu'à présent, aucune orientation à ce titre dans le MRO. Le soutien à la collecte des données des pêcheries artisanales a été classé comme prioritaire dans le Programme de travail élaboré par le GTCDS en 2017, notamment pour l'assistance à la mise en œuvre des activités d'échantillonnage, avec l'identification de pays prioritaires.

### *Programmes et calendrier*

Des fonds ont récemment été identifiés de la FAO aux fins d'une étude exploratoire visant à étudier la situation actuelle de l'échantillonnage au port des pêcheries artisanales côtières de l'Océan Indien. Les Termes de référence de cette étude ont été élaborés à des fins de discussion et de développement par le GTCDS14.



### COMITE DIRECTEUR DU MRO

Faisant suite aux demandes du Comité Scientifique et de la Commission à l'effet de nommer un Comité directeur du Projet pilote de MRO, un groupe d'experts mondiaux et de représentants de la CTOI a été mis en place<sup>14</sup>. Ce Comité assure une supervision et orientation de niveau supérieur pour permettre des progrès efficaces et garantir la poursuite des activités du projet pendant les périodes intersessions. Il participe au développement des principales activités du projet, notamment dans sa phase de lancement, en donnant des directives sur les flux de travail du projet au fur et à mesure de leur développement (nouveaux consultants, ordre du jour des ateliers et principaux domaines d'activités). Il étudie les rapports d'avancement élaborés par le Secrétariat et donne des directives sur tous les domaines d'activité, y compris toute modification/ajout éventuellement requis pour progresser dans un domaine en vue d'améliorer le succès global du projet. Pour économiser des ressources et optimiser l'efficacité, le Comité est organisé sous forme de comité à distance qui se réunit par voie électronique avec la tenue de réunions ad hoc occasionnelles, en marge des principales réunions de la CTOI.

### APPENDICES

- Appendice A:** Mise à jour sur la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs de la CTOI
- Appendice B:** Couverture d'observateurs estimée pour les palangriers
- Appendice C:** Couverture d'observateurs estimée pour les senneurs

<sup>14</sup> Hilario Murua, Président du Comité Scientifique ; Kotaro Yokawa, National Research Institute of Far Seas Fisheries, Japon ; Reza Shahifar, Iranian Fisheries Organisation ; Franco Biagi, UE-Commission Européenne, Direction générale des Affaires maritimes et des pêches, (DG-MARE) ; Mauree Daroomalingum, SWIOFC/IO ; Claire Van Der Geest, Projet ZADJN des océans communs ; Paul DeBruyn, Responsable scientifique de la CTOI

## APPENDICE A

### MISE A JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME REGIONAL D'OBSERVATEURS DE LA CTOI

CPC	Navires sur la liste des navires en activité (2017)				Liste des observateurs enregistrés soumise	Nombre de sorties d'observateurs déclarées (E=format électronique, O = autre format)							
	LL	PS	GN	BB		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>MEMBRES</b>													
Australie	3	7		1	OUI : 21	2(O)	1(O)	3(O)	Non	2(O) + 4(E)	10(EMS) + 1(E)	28(EMS)	Non
Bangladesh					N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Chine	81				OUI : 8	1(O)	Non	1(O)	1(O)	2(O)	1(O)	4(O)	4(O)
–Taiwan,Chine	314				OUI : 54	Non	Non	1(O)	19(O)	18(O)	26(O)	18(O)	31(O)
Comores					OUI : 7	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Érythrée	Aucune information reçue				N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Union européenne	17	12			OUI : UE,France : 64	FRA 6(E)	FRA 54(E)	FRA 92 (E)	FRA 92 (E)	FRA 116(E)	FRA 140(E)	FRA 110(E)	FRA 117(E)
		1			Non: UE, Italie	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	ITA 6(O)	ITA 4(O)	Non
	5				OUI : UE,Portugal : 5	Non	PRT 1(O)	PRT 1(O)	PRT 1(O)	PRT 1(O)	PRT 1(O)	PRT 1(O)	PRT 1(E)
	13	14			OUI : UE,Espagne : 9	Non	Non	Non	ESP 1(O)	ESP 2(O)	ESP 23(E)	ESP 15(E)	ESP 19(O)
	2			OUI : UE,RU 1	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	GBR 2(E)
France (OT)					N/A	Non	9(O)	7(O)	7(O)	NA	NA	NA	NA
Guinée					N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA
Inde					Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Indonésie	216	30			OUI : 9	Non	Non	Non	Non	5(E)	Non	7(E)	Non

Iran, Rép. Isl. de		3	1232		Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Japon	39	2			OUI : 19	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance
Kenya	1				OUI : 5	Non	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1(E)	Non
Corée, Rép.	15	3			OUI : 40	2(O)	Non	2(O)	3(O)	3(O)	4(O)	11(O)	4(O)
Madagascar	7				OUI : 7	Non	Non	18(O)	7+1(O)	2+5(O)	Non	Non	Non
Malaisie	19				Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Maldives	44			356	OUI : 4	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	1(E) <sup>15</sup>
Maurice	5	2			OUI : 8	Non	Non	Non	Non	Non	5(O)	8(O+E)	4(O)
Mozambique	2				OUI : 11	Non	Non	1(O)	N/A	Non	7(E)	3(E)	2(E)
Oman	1				Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Pakistan					Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Philippines	2				Non	Non	Non	Non	Non	Non	N/A	N/A	Non
Seychelles	58	13			OUI : 78	Non	Non	Non	Non	6(O)	46(O)	48(O)	3(O)

<sup>15</sup> Le Secrétariat de la CTOI travaille avec les Maldives en vue de résoudre les problèmes liés à la soumission des données avant de pouvoir les rajouter dans la Base de données régionale et de calculer les taux de couverture.

Sierra Leone	Aucune information reçue			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Somalie	Aucune information reçue			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Afrique du Sud	14		3	OUI : 25	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance	en instance
Sri Lanka	2		1372	Non	Non	Non	Non	Non	2(O)	2(O)	Non	2(O)	
Soudan	Aucune information reçue			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Tanzanie, Rép. unie de				Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	1(O)	Non	Non
Thaïlande		1		OUI : 18	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Royaume-Uni (TOM)				N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Yémen	Aucune information reçue			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<b>PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES</b>													
Liberia				N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Sénégal				N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

## APPENDICE B

### COUVERTURE D'OBSERVATEURS ESTIMEE POUR LES PALANGRIERS

MEMBERS	Total effort (no.hooks)						Observed effort (no. hooks)							Coverage rate								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Australia****	359,832	672,398	609,995	449,387	430,015	429,288	532,396	6232	89490	0	41581	28729	49875	0	1.73%	13.31%	0.00%	9.25%	6.68%	11.62%	0.00%	
China	4,136,710	11,295,050	23,439,470	19,212,540	26,616,190	24,107,147	33,070,839	0	185742	216640	178413	105201	1206739	1584934	0.00%	1.64%	0.92%	0.93%	0.40%	5.01%	4.79%	
–Taiwan,China	182,770,834	170,633,711	195,560,569	185,485,353	167,958,929	205,030,919	206,426,248	0	121675	4344678	4004870	3650886	3461035	6412309	0.00%	0.07%	2.22%	2.16%	2.17%	1.69%	3.11%	
Comoros																						
Eritrea																						
EU - France	3,769,250	3,367,941	4,042,077	3,573,448	3,533,544	3,710,089	3,067,200	257830	630313	619619	516645	527459	566024	534686	6.84%	18.72%	15.33%	14.46%	14.93%	15.26%	17.43%	
EU - Portugal***	903,600	685,206	1,558,000	1,496,715	1,398,400	1,673,150	1,624,100	140317	73685	127580	90894	156536	152385	128201	15.53%	10.75%	8.19%	6.07%	11.19%	9.11%	7.89%	
EU - Spain	3,758,516	4,673,785	6,262,822	6,262,823	6,262,824	6,262,825	6,262,826	0	0	0	224900	0	0	401116	0.00%	0.00%	0.00%	3.59%	0.00%	0.00%	6.40%	
EU - UK	92,300	71,400	55,000	84,700	388,300	271,700	500,300							38688	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	7.73%	
France(OT)	93,718	120,000	120,000												0.00%	0.00%	0.00%					
Guinea																						
India	85,406,677	63,791,723	66,716,403	60,553,908	17,558,762	24,363,545	17,772,131								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Indonesia	143,316,878	205,786,515	197,588,017	201,070,860	201,468,158	273,516,396	270,531,213	0	0	0	195,780	0	808,600	0	0.00%	0.00%	0.00%	0.10%	0.00%	0.30%	0.00%	
Iran, Isl. Rep. of																						
Japan*	28,854,054	31,460,928	29,125,098	31,780,765	28,954,672	27,002,829	31,703,028															
Kenya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67240	0								pending
Korea, Rep. of	5,862,681	4,350,708	5,337,464	6,740,247	6,739,605	5,044,105	6,540,506	0	282656	546927	213225	313662	377864	0	0.00%	6.50%	10.25%	3.16%	4.65%	7.49%	0.00%	
Madagascar**	374,307	348,653	326,494	355,138	357,897	330,541	178,890	0	21582	62400	0	0	0	0	0.00%	6.19%	19.11%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Malaysia	13,175,632	4,008,683	4,220,794	3,588,653	5,017,243	6,232,414	8,774,959								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Maldives			3,054,590	3,040,716	678,824	2,254,552	1,957,257															0.00%
Mauritius	252,480	182,300	150,560	105,120	195,850	1,214,910	2,750,380								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Mozambique	383,323	383,323		7,177	267,387	230,296	265,808	0	1100	0		42715	29600	24354	0.00%	0.29%		0.00%	15.97%	12.85%	9.16%	
Oman, Sultanate of	16,042,822	6,366,785	2,608,008	1,465,331	552,649	393,258	341,402								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Pakistan																						
Philippines	16,042,822	6,366,785	2,608,008	1,465,331	552,649	393,258	341,402								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Seychelles	3,080,822	3,400,912	3,876,173	21,366,998	22,778,433	35,608,822	35,466,910								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	
Sierra Leone																						
Somalia																						
Sri Lanka		112,187,187	140,186,312	145,165,259	50,385,870	35,216,695	23,252,938	0	0	0	550	46430	0	36294		0.00%	0.00%	0.00%	0.09%	0.00%	0.16%	
South Africa*	1,219,015	1,176,125	959,285	565,705	661,378	616,518	0															pending
Sudan																						
Tanzania, United Rep. of	2,893,111	4,313,604	3,468,197	3,681,606	1,648,649	2,112,744	0	0	0	0	0	0	757	0	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.04%		
Thailand	1,041,600	1,061,363	784,881	1,821,217	1,121,073	0	0								0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%			
United Kingdom																						
Yemen																						
COOPERATING NON CONTRACTING PARTIES																						
Bangladesh																						
Liberia																						
Senegal																						
Other	7,854,251	10,832,417	5,005,660	9,093,754	9,822,626	7,034,619	0									0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%		
<b>Total</b>	<b>521,685,235</b>	<b>647,537,503</b>	<b>697,663,875</b>	<b>708,432,751</b>	<b>555,349,928</b>	<b>663,050,621</b>	<b>651,360,733</b>	<b>404,379</b>	<b>1,406,243</b>	<b>5,917,844</b>	<b>6,018,311</b>	<b>5,423,071</b>	<b>7,271,572</b>	<b>9,712,035</b>	<b>0.08%</b>	<b>0.22%</b>	<b>0.85%</b>	<b>0.85%</b>	<b>0.98%</b>	<b>1.10%</b>	<b>1.49%</b>	

\*La couverture pour le Japon et l'Afrique du sud sera calculée dès qu'un accord sera obtenu quant à la soumission des données historiques pour les navires opérant dans le cadre d'un accord de société mixte. Bien que la Résolution 18/10 fournisse un avis spécifique sur l'allocation des prises, de l'effort et de la couverture par les observateurs à partir d'octobre 2018, l'attribution des données soumises avant cette date reste imprécise.

\*\*L'effort observé pour Madagascar a été estimé à partir du nombre de jours de pêche. La couverture pour UE, Espagne (2014) a été soumise par Madagascar.

\*\*\*L'effort total de 2012 et 2013 sont des estimations fournies par le Portugal qui doivent être actualisées ; \*\*\*\*La couverture pour l'Australie pour 2015 & 2016 inclut les données d'EMS.

**Clé : EFFORT TOTAL (NBR HAMEÇONS) : Nombre d'hameçons déployés par les palangriers, par flottille de pêche et année, y compris :**

- Effort total disponible (en vert)
- Effort total non disponible : effort total estimé à l'aide des prises nominales disponibles et de l'effort échantillonné ou des taux de capture d'autres flottilles ou années (en rouge)

